

le président d'une chambre du Parlement d'un pays du Commonwealth occupe, du point de vue historique, un poste fort important. J'ai lu, l'autre jour, la déclaration d'un parlementaire britannique; elle vaut la peine d'être consignée au hansard:

L'Orateur de la Chambre des communes n'est pas un simple président élu afin de surveiller commodément le débat; il est le champion de la législature contre l'exécutif; il est le gardien des droits et des libertés acquis au cours d'une longue histoire; il est un des principaux piliers de notre constitution.

C'est ce qu'ont en substance affirmé ce matin le premier ministre et le chef de l'opposition. L'éminent parlementaire, Gladstone, a déjà dit que la tâche de l'Orateur consistait à protéger la Chambre contre elle-même. Comme nous le savons tous, le poste d'Orateur comportait jadis des dangers. Je me rappelle que, en 1642, Charles 1^{er} s'était rendu au Parlement pour réclamer l'arrestation de cinq membres de la Chambre des communes. L'Orateur Lenthall avait alors déclaré:

Je n'ai ni œil pour voir, ni langue pour parler en cette enceinte, mais j'accomplis ce qu'il plaît à la Chambre, dont je suis ici le serviteur, de m'ordonner.

En d'autres termes, "je suis le serviteur des membres de la Chambre des communes et de personne d'autre".

Ce matin, nous avons désigné un nouvel Orateur; il s'ajoute à la longue liste des distingués Orateurs de notre Chambre des communes. Aucun de ces derniers, dirais-je, n'a été plus distingué ni plus impartial que celui qui s'est retiré à la fin de la législature précédente. En M. René Beaudoin, nous avons un Orateur qui a démontré, ainsi qu'on l'a déjà dit, son impartialité à l'occasion. Lorsque la présente législature prendra fin, je ne doute guère qu'il laissera le souvenir de quelqu'un qui aura occupé ce fauteuil historique avec distinction. Au nom de ceux qui me sont associés, et surtout de ceux qui ont préalablement siégé à la Chambre, avant que M. Beaudoin ait rempli la fonction de vice-président, j'ai le vif plaisir d'appuyer la motion présentée par le premier ministre et appuyée par le chef de l'opposition.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur Raymond, c'est avec un vif plaisir que j'appuie maintenant au nom de mes collègues la motion présentée par le premier ministre et appuyée par le chef de l'opposition. Je tiens aussi à exprimer ma satisfaction que soit établi le précédent où l'on voit le chef de l'opposition s'unir au premier ministre à l'égard de cette motion.

Ces dernières années nous avons eu des témoignages de la compétence, de l'impartialité et du sens de la justice de M. René Beaudoin. Nous voulons exprimer maintenant la confiance que nous avons en lui et

féliciter le premier ministre de l'avoir choisi comme Orateur de la Chambre. Nous tenons aussi à assurer à M. Beaudoin que nous aurons toujours le désir sincère de l'aider à maintenir à un niveau élevé le décorum de la Chambre et de seconder ses efforts en vue de rendre plus rapide et plus efficace l'expédition des affaires du pays. Nous sommes très heureux d'appuyer la motion.

(Le greffier de la Chambre déclare la motion adoptée *nemine contradicente* et M. L.-René Beaudoin, député de la circonscription de Vaudreuil-Soulanges, dûment élu Orateur de la Chambre.)

M. Beaudoin est conduit au fauteuil de l'Orateur par le très honorable L.-S. St-Laurent et l'honorable George A. Drew.

M. l'Orateur: Honorables membres de la Chambre des communes, je suis à ce point ému que je ne saurais exprimer par des mots les sentiments que j'éprouve en ce moment. Être élu à l'unanimité pour remplir les fonctions d'Orateur, le poste le plus élevé et le plus honorable que puissent confier les Communes, c'est plus que je n'aurais pu prévoir lorsque je suis entré à la Chambre, il y a huit ans. J'en éprouve à la fois de l'humilité et de la reconnaissance.

(Texte)

Mes chers collègues, je vous remercie de la confiance que vous venez de me témoigner en m'élisant président de cette Chambre.

Le très honorable premier ministre (M. St-Laurent), l'honorable chef de l'opposition (M. Drew), l'honorable chef du parti C.C.F. (M. Coldwell), et l'honorable chef du parti du Crédit social (M. Low) ont été fort généreux à mon endroit, et je leur en suis très reconnaissant.

Vous me permettrez d'avoir une bonne pensée pour tous ceux, parents et amis, qui m'ont aidé à occuper un poste si élevé. Ils méritent beaucoup plus que moi les compliments qu'on m'a adressés.

L'honneur qu'on m'accorde est grand, mais plus grandes sont les responsabilités. J'implore la divine Providence de m'accorder le secours nécessaire à l'accomplissement des devoirs qui m'incombent, selon les exigences de nos nobles traditions.

(Traduction)

Chers collègues, c'est mon devoir de maintenir le décorum et l'ordre dans la discussion, de préserver les traditions, les privilèges, les libertés, les us et coutumes et, en particulier, de faire preuve d'impartialité et d'équité et de protéger les droits de chacun des membres de la Chambre. L'expérience que m'a valu mon stage à la vice-présidence m'a amplement montré que ce n'est qu'avec vos conseils, vos avis et votre coopération que j'arriverai à accomplir la nouvelle tâche qui